

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-134 du 22 Mai 1992

portant création d'une charge de Notaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU l'Ordonnance N° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant Statut du Notariat.
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Mai 1992,

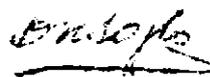
D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé une nouvelle charge de notaire à COTONOU.

Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



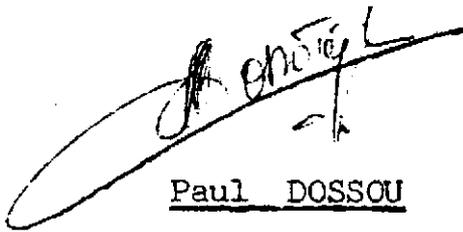
Désiré VIEYRA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,



Yves YEHOUESSI.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MJL 4 MF 2 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 GCONB 1 CHAMBRE DES NOTAIRES 2 CHAMBRE
DES HUISSIERS 2 ORDRE DES AVOCATS 2 ENA-UNB-FASJEP 3 BN-INE 2 JORB 1.-